

WHA3.20 Rage

La Troisième Assemblée Mondiale de la Santé

1. PREND ACTE du rapport du Comité d'experts de la Rage sur sa première session ; ²¹
2. DEMANDE au Directeur général
 - 1) de prendre des dispositions pour organiser, comme cela a été approuvé par le Conseil Exécutif à sa cinquième session,²² une expérience sur le terrain en utilisant le sérum-vaccin hyperimmun comme mesure préventive contre la rage chez l'homme, ainsi qu'une démonstration, sur le terrain, de la lutte contre la rage chez les chiens en utilisant un nouveau vaccin « avianisé » ;
 - 2) de coordonner l'échange de souches de virus pour la production et le contrôle des vaccins contre la rage ;
 - 3) d'organiser, sur le plan régional, des réunions auxquelles prendraient part les autorités compétentes de pays contigus ou proches où la rage constitue un problème, afin de rendre possible la lutte concertée contre cette maladie ;
 - 4) d'encourager, partout où cela est possible, des recherches visant à résoudre les problèmes soulevés par la lutte contre la rage, ainsi qu'il est indiqué dans la section 16 du rapport du Comité d'experts de la Rage, et
3. DÉCIDE d'ajourner toute décision relative à la convocation d'une conférence internationale de la rage jusqu'à ce que les résultats des expériences sur le terrain, mentionnées plus haut, aient été examinés par le Comité d'experts de la Rage au cours de sa deuxième session.

*(Quatrième rapport de la Commission du Programme,
adopté à la septième séance plénière, 25 mai 1950)
[A3/R/62]*